



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

*Service national d'ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »*

Bouguenais, le **16 NOV. 2020**

*Département SNIA-Ouest
Unité instruction servitudes aéronautiques*

D.D.T. du Cher
Madame FERREIRA Candia

Noe réf. : N° 2020/2570 /T89932
Vos réf. : Votre courrier du 22/10/2020
Affaire suivie par : Hervé KERJOANT
snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 02 28 09 27 10

Objet : PC0180632000001 – PHOTOSOL DEVELOPPEMENT - Chevannes (18)

Par courrier cité en référence, vous nous adressez pour avis, la demande de permis de construire citée en objet, pour la construction d'un parc photovoltaïque au sol, comportant environ 3,7ha de panneaux solaires d'une hauteur de 2,92 mètres, sur un terrain situé lieu-dit « Les Grosses Terres » sur la commune de Chevannes.

Je vous informe que le projet se situe en dehors de toute servitude aéronautique ou radioélectrique associée à des installations de l'aviation civile relevant de mon domaine de compétences.

Bien qu'étant situé à moins de 3 kilomètres de l'aérodrome de Châteauneuf-sur-Cher, le demandeur a démontré l'absence de gêne visuelle pour les pilotes dans une étude fournie dans son dossier de demande, conformément à notre « Note d'Information Technique relative aux installations des panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes » du 27 juillet 2011.

En conséquence, je n'ai pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet.

Le chef de département SNIA Ouest
Christophe FERROQUIN